

CR SNPTES du CSA et F3SCT du 26 janvier 2023

Ordre du jour

Point 1 : Composition et attributions du CSA et de la F3SCT (information)	2
Point 2 : Approbation du projet de règlement intérieur du CSA (avis).....	2
Point 3 : Formation des membres du CSA et de la F3SCT (avis).....	3
Point 4 : Calendrier des réunions du CSA et de la F3SCT au 1er semestre 2023 (information).....	3
Point 5 : Désignation des représentants du personnel par les organisations syndicales siégeant au CSA pour la Commission de gestion d'action sociale (CGAS), pour le Comité d'aide exceptionnelle (CAE), pour la Commission d'arbitrage des demandes de mobilisation du droit à la formation (CADMDF) et pour la Commission de temps de travail (CTT) (avis).....	3
Point 6 : Règlement de gestion des enseignants-chercheurs recrutés sur des chaires de professeur junior (avis).....	4
Point 7 : Désignation des secrétaire et secrétaire suppléant·e de la F3SCT (avis).....	4
Point 8 : Représentation des usagers dans la F3SCT (information)	5
Point 9 : Désignation d'un représentant ou d'une représentante de la F3SCT comme référent relatif aux actes de violence, discriminations, harcèlement et agissements sexistes (avis)	5

Informations de la présidente

Présentation d'un budget en déséquilibre de 8,5 millions d'euros en décembre 2022. Exceptionnellement pour 2023, la tutelle permet aux établissements ce type de déséquilibre dû à la crise énergétique et aux effets Covid.

Visite de la Ministre de l'ESR sur des sites de Metz et Nancy le 9 janvier.

L'UL a déposé un dossier pour le label Pôle européen, et porte un projet d'institut universitaire pour les maladies infectieuses chroniques de l'intestin.

L'HCERES réalisera ses visites du 29/01/2023 au 02/02/2023. Des élus SNPTES-UNSA des conseils centraux et des instances de dialogue social participeront aux entretiens.

L'établissement va connaître un volume d'activité et une charge de travail non négligeables pour cette année de préparation du projet d'établissement.

La présidente lance une première réflexion sur les élections à l'UL : modalités d'information, de communication, vote à l'urne ou en ligne. D'ici la fin du semestre, il faut arrêter une politique d'établissement.

La 1ère VP porte quant à elle les travaux déjà engagés sur le statut de l'élu (ex-CT et CHSCT) et son élargissement aux conseils centraux, pour faciliter l'engagement, et reconnaître l'investissement et les compétences dans l'évaluation, conformément à la réglementation.

La 1ère VP annonce l'arrivée du nouveau directeur de la DPSE au 14 mars 2023.

Point 1 : Composition et attributions du CSA et de la F3SCT (information)

Le CSA remplace le Comité Technique, pour les questions collectives de politique RH et d'organisation des services de l'université.

La F3SCT qui en est issue, reprend globalement les compétences du CHSCT. Des représentants des EPST partenaires sont invités permanents. Un nouveau texte réglementaire doit statuer si les usagers étudiants y participeront.

Point 2 : Approbation du projet de règlement intérieur du CSA (avis)

Le règlement intérieur (RI) est temporaire, dans l'attente d'un RI type publié par le ministère sur le modèle Fonction Publique, encore à venir. Certaines dispositions ont déjà fait l'objet d'échanges en GT du CT sur le statut de l'élu; pour le reste il reprend des dispositions du RI du CT de l'UL, en particulier la participation active aux débats des représentants suppléants.

Le Snpstes-UNSA a insisté sur la nécessité d'écrire un nouveau RI lorsque le RI type sera connu.

Vote : 10 Pour, dont vos élus Snpstes-UNSA

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ



Point 3 : Formation des membres du CSA et de la F3SCT (avis)

3 jours sont pris en charge par l'université pour les membres du CSA et pour ceux de la F3SCT.

Les membres des deux instances dont le SNPTES-UNSA demandent que le prestataire déjà retenu par l'UL apporte de nouvelles garanties d'une formation adaptée à un service public d'enseignement supérieur et de recherche, au lieu d'être calquée sur la réglementation applicable dans le secteur privé. Ces deux nouvelles instances demanderont un investissement important, tant pour les élus que pour l'Administration.

Vote sur les trois jours pour le CSA : 10 Pour, dont vos élus SNPTES-UNSA

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

Vote sur les trois jours pour la F3SCT, plus deux jours assurés par chaque organisation syndicale, en conformité avec la réglementation : 10 Pour, dont vos élus SNPTES-UNSA

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

Point 4 : Calendrier des réunions du CSA et de la F3SCT au 1er semestre 2023 (information)

Le calendrier des conseils est consultable sur l'ENT.

Point 5 : Désignation des représentants du personnel par les organisations syndicales siégeant au CSA pour la Commission de gestion d'action sociale (CGAS), pour le Comité d'aide exceptionnelle (CAE), pour la Commission d'arbitrage des demandes de mobilisation du droit à la formation (CADMDF) et pour la Commission de temps de travail (CTT) (avis)

Les trois listes représentées au CSA ont désigné leurs représentants selon le nombre de sièges attribués.

Vos représentants UNSA:

Commission de gestion d'action sociale - Anne REVEILLE, Guillaume ROBIN, Anne-Catherine KAMROWSKI

Comité d'aide exceptionnelle - Muriel SCHLATTER, Sébastien MONTEL



Commission d'arbitrage des demandes de mobilisation du droit à la formation - Anne LAPLACE CHASSARD, Muriel SCHLATTER, Anne-Catherine KAMROWSKI

Commission de temps de travail - Emmanuel MAUJEAN (CSA), Pascal FRANCHETTI (FS)

Vote sur ces quatre instances : 10 Pour, dont vos élus SNPTES-UNSA

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

Ressources humaines

Point 6 : Règlement de gestion des enseignants-chercheurs recrutés sur des chaires de professeur junior (avis)

Le vote sur ce point au CA du 7 février ne pouvait attendre la réunion suivante du CSA.

Le SNPTES-UNSA ne partage pas le déploiement de chaires de professeur junior, lesquelles ne respectent pas les conditions statutaires de recrutement et introduisent des inégalités dans les carrières des enseignants-chercheurs. Toutefois suite aux échanges et aux demandes des élus, ce règlement apporte des garanties pour l'accueil et l'accompagnement de ces nouveaux collègues.

Vote : 6 Contre, 4 abstentions dont vos élus SNPTES-UNSA

AVIS DÉFAVORABLE

Fonctionnement de la F3SCT

Point 7 : Désignation des secrétaire et secrétaire suppléant·e de la F3SCT (avis)

La 1ère VP rappelle le rôle stratégique du/de la Secrétaire dans le fonctionnement de l'instance et l'exercice de ses missions. Il est proposé de lui adjoindre un·e suppléant·e.

Vote sur la candidature de Gwenaëlle OMHOVERE au poste de Secrétaire : 10 Pour, dont vos élus SNPTES-UNSA



AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

Vote sur la candidature de Pascal FRANCHETTI au poste de Secrétaire adjoint : 10 Pour, dont vos élus vos élus SNPTES-UNSA

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

Point 8 : Représentation des usagers dans la F3SCT (information)

Le texte n'est pas encore paru, mais la Secrétaire de la F3SCT nouvellement élue rappelle que le CHSCT avait émis un avis à fin que les étudiants participent à la F3SCT, même si cette disposition n'était pas prévue dans le décret applicable.

Point 9 : Désignation d'un représentant ou d'une représentante de la F3SCT comme référent relatif aux actes de violence, discriminations, harcèlement et agissements sexistes (avis)

Comme prévu par la réglementation, ce nouveau référent sera à l'interface entre la direction de l'établissement et l'ensemble de la communauté sur ces thématiques, tant collectives qu'individuelles.

Les élus proposent de nommer un référent "VDHA" par liste syndicale, ou de lui adjoindre un-e suppléant-e, mais la Présidente souhaite ne pas complexifier cette nouvelle fonction.

Pour le SNPTES-UNSA, ce sera un poste exigeant et exposé. Le référent VDHA doit participer à l'animation de la réflexion sur ces sujets. Il devra surtout exiger des mesures concrètes de prévention, de traitement, ainsi que des indicateurs sur les signalements et les réponses apportées.

Michel CALTAGIRONE élu par 7 voix sur 10.